

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-29

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2022-29

Association de préfiguration TARMAQ- Subvention de fonctionnement et d'investissement - Désignation d'un représentant au sein du « Fonds de dotation pour le soutien à la réalisation et l'animation de TARMAQ, cité des savoirs aéronautiques et spatiaux » - Désignation - Décision - Convention- Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole est l'un des berceaux mondiaux de l'aéronautique, terre de naissance et d'accueil de pionniers et d'industriels majeurs. Aujourd'hui, la filière aéronautique et spatiale porte un enjeu de souveraineté économique pour la France et l'Union européenne. Elle est devenue une des filières industrielles majeures du territoire métropolitain avec plus de 300 établissements, 20 000 emplois en Gironde dont près de 13 000 emplois directs au sein de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc.

Tout au long de son histoire, l'industrie aéronautique et spatiale a su relever les défis auxquels elle a été confrontée pour sa mission essentielle : relier, rapprocher les hommes, connecter les territoires et les cultures, permettre de voler. Pour relever le défi de la décarbonation, la filière tout entière se mobilise, avec l'appui des collectivités, pour accélérer les développements technologiques et conduire sa transition écologique. Le premier des leviers réside dans la capacité de cette industrie hautement technologique à attirer de nouveaux talents et à former ses collaborateurs aux métiers de demain, comme celui de la déconstruction.

Dans ce contexte, les collectivités, les industriels et leurs représentants ont souhaité unir leurs forces pour créer TARMAQ, future cité des savoirs aéronautiques et spatiaux. Elle s'implantera en plein cœur de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc. Elle sera un lieu hybride de diffusion, de découverte des métiers, d'acquisition, de conservation et de transmission des savoirs.

TARMAQ ambitionne de résoudre ce paradoxe : dépasser le mythe d'une industrie élitiste, peu ouverte aux non-initiés, en faisant tomber les barrières dans une perspective d'inclusion sociale, d'accessibilité au plus large public possible, et d'apprentissage pour tous, à tous niveaux.

La future cité fait l'objet d'un large consensus et a obtenu le soutien de plusieurs acteurs stratégiques comme la Région Nouvelle-Aquitaine, la ville de Mérignac, Dassault Aviation, le Commandement de l'Air et de l'Espace, Sabena Technics, Thales, la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, Airbus, l'Aéroport de Bordeaux, ArianeGroup, la Caisse des dépôts et consignation ...

TARMAQ s'inscrit pleinement dans les ambitions et objectifs portés par le schéma de développement économique de la Métropole, adopté le 26 novembre 2021. Il est également complémentaire de deux autres projets majeurs en cours de développement sur le territoire et soutenus par Bordeaux Métropole :

- Cockpit - Cœur Aéroparc : futur siège social de la Technopole Bordeaux Technowest, intégrant un incubateur, une pépinière, un centre d'affaires, un fablab, des ateliers, des plateaux techniques collaboratifs industriels/startups ;
- Way4Space : centre d'analyse prospective ou « Think Tank » et centre d'accélération et de prospection des technologies spatiales.

Comme prévu par les statuts du « Fonds de dotation pour le soutien à la réalisation et l'animation de TARMAQ, cité des savoirs aéronautiques et spatiaux », Bordeaux Métropole en tant que membre de droit de l'Association de préfiguration TARMAQ, est également membre du « collège des membres de droit » du fonds de dotation. Ce fonds a pour objet de contribuer à la constitution de la dotation nécessaire à la création d'une future fondation qui animera demain TARMAQ (statuts en annexe 2).

Pour cette année 2022, il est proposé à Bordeaux Métropole de soutenir l'action de l'association de préfiguration TARMAQ à hauteur de 153 480 € sous forme d'une subvention de fonctionnement et de 129 450 € sous forme de subvention d'investissement (convention de financement, incluant le programme d'actions et le budget prévisionnel afférent, en annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5217-2 et L1611-4,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2020/421 du 27 novembre 2020 du Conseil métropolitain autorisant l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'association de préfiguration TARMAQ,

VU la délibération du 26 novembre 2021 du Conseil métropolitain adoptant le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'association de préfiguration TARMAQ le 8 septembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet TARMAQ, de création d'une cité des savoirs aéronautiques et spatiaux, concourt au développement économique de la métropole et à la transition de la filière aéronautique et spatiale,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte des statuts du « Fonds de dotation pour le soutien à la réalisation et l'animation de Tarmaq, cité des savoirs aéronautiques et spatiaux », désignant Bordeaux Métropole membre du « collège des membres de droit ».

Article 2 : de désigner en tant que représentant de Bordeaux Métropole Mme Marie RECALDE au sein du « Fonds de dotation pour le soutien à la réalisation et l'animation de Tarmaq, cité des savoirs aéronautiques et spatiaux ».

Article 3 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 153 480 € en faveur de l'association de préfiguration TARMAQ pour l'année 2022.

Article 4 : d'attribuer une subvention d'investissement de 129 450 € en faveur de

l'association de préfiguration TARMAQ pour l'année 2022.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

Article 6 : d'imputer la dépense relative à la subvention de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 61, sous réserve du vote du budget 2022.

Article 7 : d'imputer la dépense relative à la subvention d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 204, article 2324, fonction 61, sous réserve du vote du budget 2022.

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur BLANC, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Madame SAADI;

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RIVIERES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT